



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 18818

Texte de la question

M. Renaud Muselier demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité ce qui est prévu pour que toutes les dépenses de lutte contre la toxicomanie imputées sur d'autres chapitres des fascicules budgétaires gérés par les administrations sociales que ceux du chapitre 47-15 fassent l'objet d'articles spécifiques afin de mieux contrôler l'emploi des différents crédits ouverts au budget de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18818

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4872